

Section Equilibre et Energie

Activités : Taï Chi Chuan / Yoga / Qi Gong

Edition du : 26.01.2026

- **Préambule**

Le présent règlement est complémentaire aux statuts et au règlement intérieur général de l'Entente Sportive Renault Group et ne saurait se substituer à ceux-ci.

- **Objectifs de la section**

Faire découvrir et approfondir la pratique des disciplines Taï Chi Chuan, Yoga et Qi Gong, dans le cadre de cours collectifs hebdomadaires dispensés par des professeurs diplômés et, selon les possibilités, par des stages annuels (une demi-journée le week-end par exemple).

Ces pratiques sont accessibles à tous (hors contre-indication médicale).

- **Article 1 – Affiliation**

Il n'existe pas à ce jour de Fédération Française reconnue par Jeunesse et Sport, la section ne peut donc disposer d'une affiliation

- **Article 2 – Cours**

Les cours sont accessibles à tous les niveaux (débutants et confirmés).

- **Article 3 – Adhésion**

L'adhésion se fait en début de saison pour la saison dans sa globalité. Cependant, il est prévu de pouvoir s'inscrire en cours de saison avec un tarif dégressif à compter du mois de février.

L'adhésion s'effectue depuis le site de l'ESRG www.esrenaultgroup.fr

Il est recommandé de fournir un Certificat d'Absence de Contre-Indication (CACI).

- **Article 4 – Horaires**

Les cours ont lieu à des horaires précis que les adhérents doivent respecter afin de ne pas perturber l'enseignement.

- **Article 5 – Matériel et locaux sportifs**

Les cours ont lieu dans les locaux mis à notre disposition.

Du matériel spécifique est également mis à disposition par l'ESRG (sabres, éventails pour le Taï Chi Chuan, couvertures, coussins, briques pour le Yoga...).

Ce matériel est stocké dans des armoires et ne doit pas quitter les lieux de pratique.

Signatures :

Présidente de l'Entente Sportive Renault Group :
Brigitte CORBEL

Présidente de la section Equilibre et énergie
Pascale NAYS